

GUIDE D'ACCUEIL DES 0-18 ANS

ÉDITION 2011-2012



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AU PAYS DE LA ROCHE AUX FÉES



4 LORSQUE L'ENFANT PARAÎT... !

(D'après l'œuvre de Françoise Dolto)

La grossesse, la naissance, les conseils, les droits et aides complémentaires

8 DÈS LA NAISSANCE

Les gardes régulières, les gardes occasionnelles

11 PAPA OU MAMAN PRENNENT UN CONGÉ PARENTAL

12 PAPA ET MAMAN SORTENT

13 L'ENFANT GRANDIT

16 POUR LES PLUS GRANDS

Pour en savoir plus : Didier Delaunay, Communauté de communes Au Pays de la Roche aux Fées, 16 rue Louis Pasteur, 35 240 Retiers au **02 99 43 64 87**.

Site internet : www.cc-rocheauxfees.fr

Rubrique : " Y vivre/Petite enfance/Enfance/Jeunesse "

SITUATION DES SERVICES D'ACCUEIL AU PAYS DE LA ROCHE AUX FÉES



LORSQUE L'ENFANT PARAÎT... !

1

DÉMARCHES À ENTREPRENDRE POUR DÉCLARER ET FAIRE SUIVRE UNE GROSSESSE

Le médecin qui a constaté la grossesse vous donne un formulaire pour déclarer cette dernière. Cette formalité doit être effectuée avant la fin de la 14^{ème} semaine de grossesse, auprès de :

- votre Caisse d'Assurance Maladie (CPAM, MSA) pour obtenir des indemnités journalières pendant votre congé maternité ;
- votre Caisse d'Allocations Familiales (CAF, MSA) pour obtenir différentes aides pour la famille.

A l'ouverture de vos droits, votre caisse d'affiliation d'assurance maladie (CPAM, MSA) vous transmet généralement un carnet de maternité servant au suivi de votre grossesse.

Le suivi de la grossesse peut être fait par votre médecin traitant, votre gynécologue ou une sage-femme libérale.

De plus, vous pouvez prendre contact avec le **CHU de Rennes** au **02 99 28 43 21** et auprès des **hôpitaux de Vitré** au **02 99 71 71 54** et de **Châteaubriant** au **02 40 55 88 88**.

La **Protection Maternelle Infantile (PMI)** propose un accompagnement pendant et après la grossesse.

Contact : CDAS de Janzé au 02 99 47 57 80, 28, rue Nantaise, 35150 Janzé.

Attention, les examens sont obligatoires dès le 3^{ème} mois. Si ces examens ne sont pas pratiqués, et si vous n'apportez pas de pièces justificatives, vos droits seront réduits, voire annulés.

Et pour le papa ?

Après la déclaration de grossesse, le papa, affilié à la CAF, recevra un livret de paternité au 5^{ème} mois de grossesse.

Ce livret comporte les droits et devoirs pratiques et juridiques des parents, des informations sur la filiation, l'autorité parentale, le congé de paternité. Les ressortissants MSA doivent se renseigner auprès de leur caisse.





2

PRÉPARER LA NAISSANCE

Afin de mieux se préparer à cette naissance, différents organismes peuvent vous accompagner :

- Centre hospitalier de Vitré,
02 99 71 71 54
 - Hôpital Sud-CHU de Rennes,
02 99 28 43 21
 - Centre hospitalier de Châteaubriant,
02 40 55 88 88
 - CDAS de Janzé,
02 99 47 57 80
- M^{me} Constantin-Chevalier (sage-femme) sur rendez-vous.



3

CONSEILS AUX PARENTS

Pour ceux qui le souhaitent vous pouvez trouver des renseignements auprès du

- CDAS de Janzé, 02 99 47 57 80,
Mme Bégasse (conseillère conjugale) sur rendez vous,
Mme Pierson (médecin PMI) sur rendez-vous.





4

CONNAÎTRE VOS DROITS ET AIDES COMPLÉMENTAIRES

Vos droits : s'adresser à la Caisse d'Allocation Familiale d'Ille-et-Vilaine (CAF) ou la MSA.

De votre situation particulière dépendront le versement et le montant des prestations qui pourraient vous être éventuellement accordées.

Quand la maman exerce une activité professionnelle...

Toute femme enceinte a droit au travail et ne peut être licenciée pour un motif en lien avec sa grossesse. Elle peut aussi demander des aménagements si les conditions de travail sont difficiles ou inadaptées.

En cas de difficulté, vous pouvez vous renseigner auprès de la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi, 02 99 26 57 57.

5

L'ACCUEIL OFFICIEL DE BÉBÉ

La déclaration de naissance

Elle se fait dans les 3 jours suivant l'accouchement auprès de l'Officier d'Etat Civil du lieu d'accouchement

par une personne ayant connaissance de la naissance (ex : père, membre de la famille, personnel hospitalier).

Souvent la maternité où a accouché la maman adresse directement la déclaration de naissance à la mairie.

Pour les naissances à domicile, la déclaration est à faire à la mairie du lieu de naissance. Les pièces à fournir sont : le livret de famille, le certificat délivré par le médecin ou la sage femme et la reconnaissance antérieure de l'enfant par le père ou la mère, ou les deux le cas échéant.

Il faut aussi déclarer cette naissance auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.





La reconnaissance

Elle concerne l'enfant né de parents non mariés. L'enfant portera le nom de celui qui a procédé en premier à la reconnaissance (père/mère).

En cas de reconnaissance simultanée, il prend le nom du père.

La reconnaissance peut avoir lieu avant la naissance, à partir du moment où l'enfant est conçu ou après la naissance.

A la demande du ou des parents, un livret de famille sera délivré après la déclaration de naissance.

Nom de famille

Pour le premier bébé (né d'un couple marié ou non), les parents peuvent choisir comme nom de famille :

- soit le nom du père,
- soit le nom de la mère,
- soit leurs deux noms accolés dans un ordre choisi par eux (en se limitant à un seul nom de famille pour chacun d'eux, s'ils portent eux-mêmes plusieurs noms).

Renseignement : Etat Civil de votre mairie.

L'autorité parentale

L'autorité parentale conjointe devient la règle (sauf intervention du juge), aussi bien pour des parents mariés que divorcés.

Même chose pour la famille naturelle, si les parents ont tous les deux manifesté, par leur comportement, leur volonté d'assumer leur responsabilité.

Pour les démarches concernant l'autorité parentale, s'adresser au **juge aux Affaires Familiales du Tribunal de Grande Instance de Rennes, 02 99 65 37 37.**



DÈS LA NAISSANCE

LES GARDES RÉGULIÈRES

LA GARDE À DOMICILE

Les parents choisissent eux-mêmes un(e) employé(e) qui garde l'enfant à son domicile.

Il existe aussi la garde partagée, qui consiste à recruter un salarié entre plusieurs familles pour réduire les coûts liés à la garde d'enfants.

La garde peut s'effectuer en alternance au domicile de chaque famille. La PAJE (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant) prévoit un complément pour le libre choix du mode de garde, sous conditions de ressources.

Renseignement auprès de votre Caisse d'Allocations Familiales.

Autres possibilités : certaines associations comme l'ADMR mettent du personnel à disposition.

Les bonnes adresses :

ADMR de Janzé, directrice, Lyse Peyrouset, Village des services, 9, rue Clément Ader, 35150 Janzé, **02 99 47 04 50**.

L'ASSISTANT(E) MATERNEL(LE)

L'assistant(e) maternel(le) accueille l'enfant chez lui(elle), souvent dans un contexte familial aux horaires choisis avec les parents.

Depuis la mise en place de la PAJE (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant), les démarches administratives ont été allégées pour les parents. Il faut faire un contrat de travail et déclarer l'assistant(e) maternel(le) agréé(e) à la CAF ou la MSA.

Les parents, en déclarant son embauche à la CAF ou MSA bénéficient sous certaines conditions d'une aide complémentaire (complément mode de garde).

Pour vous apporter des réponses sur :

- Qui peut accueillir votre enfant ?
- Comment préparer cet accueil ?
- Quel est le coût ? Quelles sont les aides ?
- Quelles sont les démarches à effectuer ?

Pour trouver la liste des assistant(e)s maternel(les) de votre commune, vous pouvez vous renseigner auprès de votre mairie ou sur le site internet du Conseil Général et de la CAF :

www.assistantsmaternels35.fr

ainsi qu'au CDAS de Janzé, Mme Evenat, animatrice du Relais Assistantes Maternelles de la CAF au **02 99 47 57 80** sur RDV.

LA PAJE (PRESTATION D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT) : COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Vous attendez un enfant. Ou vous avez un enfant né, adopté ou recueilli en vue d'adoption depuis le 1er janvier 2004.

Cet enfant est à votre charge.

Vous avez peut-être droit à la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE).

Cette prestation comprend :

- **Une prime à la naissance ou à l'adoption**
- **Une allocation de base**
- **Un complément de libre choix du mode de garde**

→ *Si vous faites garder votre enfant par une assistante maternelle ou si vous employez une garde à domicile.*

→ *Si vous faites appel à une association ou une entreprise qui emploie des assistantes maternelles ou des gardes à domicile.*

Un complément de libre choix d'activité si vous réduisez ou cessez votre activité pour vous occuper de votre enfant

Concernant les moyens de financements/prestations existants, la PAJE est le principal versement accordé aux familles qui ont recours à une assistante maternelle.

Pour plus d'informations, connectez-vous sur **www.caf.fr**



LES ESPACES JEUX :

CHOUPI-CHOUPINETTE - AMANLIS

Association d'assistantes maternelles (ARAM).
Accueil de loisirs, rue de l'accueil, 35150 Amanlis
Tél. 02 99 44 45 60

Présidente : Mme Valérie Chemin

Ouverture : tous les jeudis de 9h15 à 11h15.

LES BISOUNOURS - BAIS

Garderie de l'école publique, espace-jeux
Contact : Mme Edwige Jacques, **02 99 76 53 56.**
Ouverture : les derniers lundi et jeudi du mois de 9h à 12h.

TOURNICOTONS - COESMES

Association d'assistantes maternelles.
Accueil, espace jeux pour les 0-3 ans.
Contact : Mairie, 14 Haute Rue,
35134 Coësmes, **02 99 47 72 04**

Ouverture : mardi et jeudi de 9h15 à 11h45.
Réservé aux assistantes-maternelles et jeunes parents de Coësmes et Sainte Colombe.

Inscription : n'hésitez pas à vous renseigner auprès de l'espace jeux, pendant les heures d'ouverture, en appelant le 06 18 30 20 51.

LES PETITS LUTINS - JANZÉ

Association d'assistantes maternelles.
Accueil espace-jeux

3 rue Jean Gabin, 35150 Janzé,
02 99 47 35 88

Présidente : Mme Sonia Piton,

Ouverture : tous les jours sauf le mercredi.

CENTRE DÉPARTEMENTALE D'ACTION SOCIALE (CDAS) - JANZÉ

28, rue Nantaise à Janzé, **02 99 47 57 80**

Ouverture : les 1^{ers} et 4^{èmes} mardis du mois et tous les lundis.

LES LUCIOLES - MARTIGNÉ-FERCHAUD

Association d'assistantes maternelles.
Accueil espace-jeux à l'accueil de loisirs
1 rue Gourden, 35640 Martigné-Ferchaud,

Présidente : Mme Caroline Martineau
02 99 44 92 88

Ouverture : dès octobre 2011.

TOM POUCE - PIRÉ-SUR-SEICHE

Association d'assistantes maternelles.
Accueil espace-jeux, salle de la cantine.
6, place de La Porte, 35150 Piré-sur-seiche,
02 99 44 48 51

Contact : Mme Lysiane Bardon

Ouverture : les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 9h à 11h, en présence de l'éducatrice le lundi, sauf mercredi et congés scolaires.

LES P'TITS LOUPS - RETIERS

Association d'assistantes maternelles.
Accueil espace-jeux à l'accueil de loisirs
12 rue Louis-Pasteur, 35240 Retiers,

Présidente : Mme Solange Leray
13 square Jeanne Jugan, 35240 Retiers,
02 99 43 65 95

Ouverture : tous les mardis et vendredis en présence d'une éducatrice de jeunes enfants.



LES GARDES OCCASIONNELLES

LES HALTES GARDERIES

Ces structures permettent aux enfants de bénéficier d'activités d'éveil.

Le tarif est calculé selon les ressources et la composition de la famille (prise en compte de la Prestation de Service Unique).

CONTACTS :

**HALTE-GARDERIE PARENTALE ADMR
LES P'TITS LOUPS - JANZÉ**

Village des services, 9, rue Clément Ader,
35150 Janzé, **02 99 47 04 50**

Directrice : Mme Lyse Peyrouset

**HALTE-GARDERIE PARENTALE ADMR
COCCINELLE - MARCILLÉ-ROBERT**

Résidence de l'Etang, 35240 Marcillé-Robert,
02 99 43 66 88.

Présidente : Mme Gaëlle Moelo

ACCUEIL HORAIRES ATYPIQUES

Il existe des modes d'accueil mutualisés en horaires atypiques* nouvellement mis en place en Ille-et-Vilaine. Ce mode de garde concerne les familles dont les parents travaillent en horaires atypiques *et dont l'employeur s'engage financièrement dans le dispositif*. Il repose sur un réseau d'assistantes maternelles agréées et d'intervenantes à domicile, volontaires pour ce type d'accueil (des rémunérations spécifiques existent).

CONTACT :

Carmen Toudic, responsable MAMHIQUES,
02 96 75 44 44.

**horaires atypiques : avant 7h30, après 20h, la nuit, les dimanches, les jours fériés.*

LA LUDOTHÈQUE

Inauguré fin 2010, la ludothèque permet le prêt de jeux de société, d'éveil, de manipulation, d'imitation pour tous les âges. Elle est ouverte à tous les habitants de la Communauté de communes et aux extérieurs.

LE PASS' TRAP

Impasse des Cerisiers, 35134 Coësmes,
02 99 47 73 96 ou 06 18 30 20 51

(pendant les permanences)

E-mail : ludo.lepasstrap@yahoo.fr

Contact : Mme Mari Bordier

Ouverture : Tous les mercredis et samedis de 10h à 12h

Tarifs et modalités :

Abonnement familial : 20 €

Droit de prêt : 2 jeux pour 3 semaines

Abonnement association ou collectivité : 30 €

Droit de prêt : 5 jeux pour 3 semaines

ANIMATION BÉBÉ-LECTEUR

Parce que "les livres c'est bon pour les bébés !", la Communauté de communes propose une animation pour les 0-3 ans dans toutes les bibliothèques du réseau.

Information : Service lecture publique au

02 99 43 64 87 ou dans votre bibliothèque



PAPA OU MAMAN PRENNENT UN CONGÉ PARENTAL

Vous vous occupez vous-même de votre bébé

Si vous êtes salarié(e) et que vous cessez ou réduisez votre activité, la Caisse d'Allocations Familiales peut vous apporter une aide, le complément de libre choix d'activité. Renseignement auprès de la CAF et de la MSA.

Comment régler les dépenses de garde ?

Les Chèques Emploi Service Universel (CESU) permettent de :

- payer un prestataire (association, entreprise)
- rémunérer un salarié (assistante maternelle, baby-sitter...)

Si vous faites appel à une entreprise ou à une association prestataire, vous réglez une facture partiellement ou totalement avec le CESU.

Vous n'effectuez aucune déclaration de cotisations sociales, l'entreprise ou l'association s'en charge.

Si vous rémunérez votre aide à domicile ou l'assistante maternelle agréée, vous êtes donc particulier employeur.

Vous devez respecter les obligations sociales et effectuer la déclaration des salaires ainsi que le paiement des cotisations correspondantes.

IMPORTANT :

L'utilisation du CESU permet d'obtenir :

- une réduction ou un crédit d'impôt sur le revenu
- et dans certains cas, une exonération partielle ou totale des cotisations patronales de Sécurité Sociale.



PAPA ET MAMAN SORTENT

LE (LA) BABY-SITTER

Il(elle) a davantage un rôle de garde occasionnelle, pour aller chercher un enfant, le garder quelques heures.

Contacts pour obtenir une liste, des informations :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AU PAYS DE LA ROCHE AUX FÉES

16, rue Louis Pasteur, BP 34, 35240 Retiers, **02 99 43 64 87** ainsi que dans les mairies.

Les personnes qui figurent sur cette liste sont âgées d'au moins 16 ans et ont suivi une formation initiale (Attestation de secourisme, droits et devoirs du baby-sitter, l'enfant et le jeu).

ASSOCIATION LE RELAIS

25 bis, rue Georges Clémenceau, 35240, Retiers, **02 99 43 60 66** en lien avec **Proxim'Services**, 24 rue de Paris, 35500 Vitré, **02 99 74 45 24** auprès de Valérie Ménard.

SÉRÉDOMIA

20, route de Bain, 35150 Janzé, **02 99 47 62 93**



L'ENFANT GRANDIT

LES ACCUEILS DE LOISIRS

Il en existe plusieurs, certains en gestion municipale, la plupart en gestion associative.

L'accueil peut se faire dès l'âge de 3 ans sous conditions. En général, les enfants sont accueillis dès 6 ans.

L'intérêt de l'accueil de loisirs pour votre enfant :

- apprentissage de la vie en collectivité,
- respect du développement individuel de l'enfant,
- découverte de son environnement,
- épanouissement par la pratique d'activités diverses et variées.

Parmi ces accueils de loisirs certains accueillent les enfants à l'année, d'autres lors des petites et grandes vacances ou encore uniquement l'été.

ACCUEIL DE LOISIRS D'AMANLIS

Rue de l'Accueil, 35150 Amanlis, **02 99 44 45 40**,
email : espacesjeunespireamanlis@hotmail.fr

Présidente : Mme Nadine Gaboriau,
06 64 66 92 98

Directrice : Mme Albane Lecanu,
06 26 59 46 75

Ouverture : mercredis, vacances d'hiver et de printemps, juillet, Toussaint.

Public : 3 à 11 ans.

ACCUEIL DE LOISIRS DE BAI

Centre social, 23 bis avenue du Général Leclerc,
35130 La Guerche de Bretagne, **02 99 96 22 44**

Présidente : Mme Marie-Jeanne Thébault

Responsable : M Guillaume Arson



ACCUEIL DE LOISIRS DE BRIE

Familles rurales.

E-mail : clshbrie@voila.fr

Présidente : Mme Florence Le Texier,
2 allée de la Prairie, 35150 Brie, 02 99 47 23 41

Trésorière : Mme Brulé, 06 07 59 68 47

Mairie de Brie, 22 rue Bretagne, 25150 Brie,
02 99 47 02 85

Ouverture : juillet et 1ère semaine d'août.

Public : 3 à 12 ans.

ACCUEIL DE LOISIRS DE COËSMES SAINTE-COLOMBE / LE THEIL-DE-BRETAGNE

"L'Arche des Loisirs"

Contact : 02 99 43 69 27 ou 06 28 48 12 43
Mairie de Coësmes : 02 99 47 72 04

Mairie de Sainte-Colombe : 02 99 47 778 72

Mairie du Theil-de-Bretagne : 02 99 47 74 07

Ouverture : juillet (3 premières semaines),
Toussaint, Pâques



ACCUEILS DE LOISIRS DE JANZÉ

Service Vie scolaire Enfance-Jeunesse de Janzé

Service Enfance/Jeunesse,
Espace Brûlon, 5 avenue du Général De Gaulle,
35150 Janzé, **02 99 47 51 95**

Responsable : Mme Sophie Jézéquel-Briend,
sejjanze@hotmail.fr

ACCUEIL DE LOISIRS MATERNEL « LES PETITES CANAILLES » DE JANZÉ

16 bd Plazanet, 35150 Janzé, **02 99 47 31 93**

Contact : Mme Béatrice Quinson,

ACCUEIL DE LOISIRS PRIMAIRE « LA MAISON DES ZOUZOUS » DE JANZÉ

Espace Brûlon 5, avenue du Général De Gaulle,
35150 Janzé, **02 99 47 33 79**

Contact : M Willy Le Torrec,

Ouverture toute l'année.

Public :

- « Les petites canailles » : dès 2 ans et demi.
- « La Maison des Zouzous » : de 6 à 12 ans.

ACCUEIL DE LOISIRS DE MARCILLÉ-ROBERT

Mairie de **Marcillé-Robert**, **02 99 49 01 65**.

Présidente : Mme Marie Vilfeu, La Grandiniais,
35680 Moulins.

Ouverture : 3 semaines en juillet.

Public : 4 à 14 ans.

ACCUEIL DE LOISIRS MOM'ENT FOLIE DE MARTIGNÉ-FERCHAUD

Rue de Gourden, 35640 **Martigné-Ferchaud**.
Association Familles Rurales.

Présidente : Mme Christèle Caillault,
12 place de la Mairie, 35640 Martigné-Ferchaud,
02 99 47 90 25

Directrice : Mme Rozenn Thépault,
02 99 47 80 05

Site Internet : www.centreaeremartigne.cabanova.fr,
email mom-ent-folie@live.fr

Ouverture : mercredis, Vacances d'hiver, de
printemps, juillet, dernière semaine d'août,
Toussaint, Noël.

Public : 3 ans scolarisé à 11 ans.





ACCUEIL DE LOISIRS LES TÊTES AILLEURS DE PIRÉ-SUR-SEICHE

Présidente : Mme Nadine Gaborieau

Directeur : M Frédéric Marion,
35150 Piré-sur-Seiche, 06 26 59 52 19,

Site Internet : www.centredeloisirspire.blogspot.com,
emails: alpiresurseiche@hotmail.fr,
espacesjeunespireamanlis@hotmail.fr

Ouverture : mercredis, petites et grandes vacances.

Public : 3 ans et demi à 11 ans.

ACCUEIL DE LOISIRS DE RANNÉE

Centre social, 23 bis avenue du Général Leclerc,
35130 La Guerche-de-Bretagne, **02 99 96 22 44**

Présidente : Mme Marie-Jeanne Thébault

Responsable : M Guillaume Arson

Ouverture : juillet.

Public : 3 à 12 ans.

ACCUEIL DE LOISIRS « CROQ'VACANCES » DE RETIERS

Présidente : Mme Maryvonne André, 7, square
Glycines, 35240 Retiers, **02 99 43 63 79**

Directrice : Mme Béatrice Gauthier,
12 rue Louis Pasteur, 35204 Retiers,
02 99 43 69 27

accueildeleisirsetriers@gmail.com

Ouverture : mercredis, petites et grandes vacances.

Public : 3 à 11 ans.

IMPORTANT :

Il existe des conditions d'inscriptions variables d'un accueil de loisirs à l'autre. En effet, il peut vous être demandé d'adhérer à l'association gestionnaire de l'accueil de loisirs. Les tarifs varient d'une structure à l'autre en fonction de critères.

Il vous est demandé de remplir un dossier d'inscription avec fiche sanitaire et autorisation parentale.



POUR LES PLUS GRANDS

Dès 12 ans, les jeunes peuvent être accueillis dans un espace jeunes

Différents types d'animations peuvent être proposés tels que, jeux de société, soirées repas, sorties ponctuelles, accompagnement aux projets des jeunes.

Chaque accueil jeunes a un fonctionnement qui lui est propre en termes d'accueil et d'horaires d'ouverture.

Un(e) animateur(trice) professionnel(le) est chargé(e) de son fonctionnement et des activités qui peuvent être proposées.

En ce qui concerne les modalités d'inscription et de participation dans le cadre des espaces jeunes, il vous appartient de prendre contact auprès des personnes mentionnées ci-contre.

ESPACES JEUNES D'AMANLIS ET PIRÉ-SUR-SEICHE

1, rue Jacques de Corbière, 35150 Amanlis

8, rue de Vitré, 35150 Piré-sur-Seiche

Responsable : M Frédéric Marion

06 26 59 52 19

espacesjeunespireamanlis@hotmail.fr,

Ouverture pendant l'année scolaire :

mercredi 14h à 18h, vendredi 17h à 23h et samedi de 14h à 18h.

Ouverture pendant les vacances scolaires :

du lundi au vendredi de 14h à 18h et 2 soirées par semaine en fonction du programme.





FAMILLES RURALES D'AMANLIS ET PIRÉ SUR SEICHE

Présidente : Nadine Gaboriau, 35150 Amanlis
06 64 66 92 98

Secrétaire : Malory Berthelot, 35150 Piré-sur-Seiche

Trésorière : Régine Agnola, 35150 Amanlis

MAISON DES JEUNES DE BOISTRUDAN

Contact : Philippe Patis, Montaleron, Boistrudan,
06 11 36 13 20

ACCUEIL JEUNES DE BRIE

Association Familles Rurales

Présidente : Mme Florence Le Texier,
02 99 47 23 41

Trésorière : Mme Brulé, **06 07 59 68 47**

Email : clshbrie@voila.fr

ACCUEIL JEUNES DE COËSMES

Impasse des cerisiers, 35134 Coësmes

Responsable : en cours,
06 24 07 22 27

ESPACE JEUNES DE JANZÉ

13, allée de l'Yve, 35150 Janzé, **02 99 47 18 87**

Animatrice : Mlle Aurélie Lemée,
Email : galespacejeunes@yahoo.fr

Ouverture pendant l'année scolaire :
mercredis et samedis de 14h30 à 18h30 et
vendredis de 18h à 22h.

Ouverture pendant les vacances scolaires :
du lundi au vendredi de 14h30 à 18h30 et jeudi
de 14h30 à 22h.





ACCUEIL JEUNES LE SKWATT DE MARTIGNÉ-FERCHAUD

Rue Corbin, 35640 **Martigné-Ferchaud**

Contact : Françoise Dayer,
06 15 19 79 41

Ouverture pendant l'année scolaire :
mercredi et samedi de 14h à 18h30 et vendredi
de 20h30 à 23h.

Ouverture pendant les vacances scolaires :
du lundi au vendredi de 14h à 18h30 et 2 soirées
en semaine de 19h à 22h30.

ACCUEIL JEUNES DE RETIERS

Rue Victor Hugo, 35240 **Retiers**, **02 99 43 45 96**

Animateur : M. Pascal Roussel,

Ouverture pendant l'année scolaire :
mercredi et samedi de 14h à 18h, vendredi de
18h à 22h.

Ouverture pendant les vacances scolaires :
du lundi au vendredi de 14h à 18h et une à deux
soirées par semaine de 18h à 22h.

POINT INFORMATION JEUNESSE (PIJ) COMMUNAUTAIRE

JANZÉ

Adresse : 13 allée de l'Yve, 35150 **Janzé**.

Contacts : Corinne Darrort, Marine Bosmans,
02 99 47 46 83

Ouverture périodes scolaires : Mercredi de 10h
à 12h30 et de 14h à 18h, le jeudi de 16h30 à
18h et le vendredi de 16h30 à 18h

Ouverture congés scolaires : Mardi et jeudi de
14h à 18h, le mercredi de 10h à 12h30 et de
14h à 18h, le vendredi de 14h à 17h

RETIERS

Adresse : Médiathèque, Place de Herdorf

Contacts : 06 33 73 72 05

Ouverture :

Accueil au public :

Mercredi 14h-18h

Accueil libre/ auto-documentation :

Maison du Développement,

16 rue Louis Pasteur - 35240 Retiers

Du lundi au jeudi 9h-12h /14h-17h30

Vendredi 9h-12h/ 14h-16h30

MARTIGNÉ-FERCHAUD

Adresse : Bibliothèque, place Sainte-Anne

Contacts : 06 33 73 72 05

Ouverture : Samedi de 10h à 12h

REAJ (RÉSEAU DES ESPACES D'ANIMATION JEUNESSE)

Cette association fédère les différents espaces
jeunes du territoire.

Objectifs de l'association :

- mutualiser les moyens afin de proposer aux
jeunes des projets à dimension communautaire,
- permettre aux jeunes des différentes communes
de se rencontrer, d'échanger,
- permettre aux animateurs de partager leur
savoir faire en développant le travail en équipe.

Contact :

Maison de Développement, 16, rue Louis Pasteur,
35240 Retiers, 02 99 43 64 87.

LISTE RENSEIGNEMENTS CONTACTS INFORMATIONS

Direction Régionale Jeunesse- Sports et Cohésion sociale :

4 avenue de Bois Labbé, CS 94323,
35043 Rennes Cedex.
Tél. 02 23 48 24 00

Direction Départementale de la Cohésion sociale et de la Protection des populations :

Pôle cohésion sociale, 15, avenue de
Cucillé, CS 90000,
35919 Rennes cedex 09
Tél. 02 99 28 21 21

Direction des services fiscaux :

cité administrative, boulevard de La
Liberté, 35201 Rennes Cédex.
Tél. 02 99 29 35 00

Urssaf :

Cours des Alliées, 35052 Rennes
Cedex.

Tél. 02 99 29 44 44
Fax : 02 99 29 45 50

Caisse d'Allocations Familiales :

Cours des Alliés, 35028 Rennes
Cedex 9.

Tél. 0 820 352 510
Fax : 02 99 30 54 71

Mutualité Sociale Agricole :

Porte de Ker Lann, rue Charles
Coudé, Bruz,
35027 Rennes Cedex 9.

Tél. 02 99 01 80 80

Caisse Primaire d'Assurance Maladie :

16, rue du 70 ème R.I., 35500 Vitré.
Tél. 0 820 904 174
7 cours des Alliés, 35 000 Rennes
Tél. 02 99 29 44 44.

Maison médicale de garde :

12, rue Louis Pasteur,
35240 Retiers.

Tél. 02 99 43 44 45

Croix Rouge de Retiers :

présidente Mme Raymonde Duault,
10, rue Robert Schumann,
35240 Retiers.

Tél. 02 99 43 56 42

Association Départementale Enseignement et Développement du Secourisme 35 :

Chez M. Richard, 5 Rue du Puits
Chauvin, 35240 Retiers,
06 88 72 74 70

Association des secouristes de la Roche aux Fées :

Présidente Mme Fanny Simon, 41,
rue Marcel Pagnol, 35150 Janzé.

Tél. 02 99 47 65 08

Sage-femme :

Mme Solange Thépot, 22, allée
Pierre De Ronsard, 35150 Janzé.

Tel : 02 99 47 06 08 et Mme
Corinne Hay, 06 03 98 44 15

Fil Santé Jeunes :

0 800 235 236 (tous les jours même
le dimanche).

Info Contraception :

0 825 089 090

Drogues Info Service :

0 800 231 313

Jeunes Violence Ecoute :

0 800 202 223

Allo Enfance Maltraité :

119

Victimes de discriminations raciales :

114 (lundi au vendredi de 9h à 19h).

Mission Locale des Jeunes du Pays de Vitré :

Antenne de Retiers

16, rue Louis Pasteur 35240 Retiers.

Tél. 02 99 43 68 98

Fax 02 99 43 63 77

info@ml-vitre.com

Antenne de Martigné-Ferchaud

3, rue Corbin, 35640 Martigné-
Ferchaud, jeudi de 14h à 16h30

Tél. 02 99 47 86 66

Antenne de Janzé :

rendez-vous aux Halles de Janzé.

Point Accueil Emploi :

Maison du Développement,

16, rue Louis Pasteur,
35240 Retiers.

Tél. 02 99 43 64 87

Antenne PAE,

place des Halles, 35150 Janzé.

Tél. 02 99 47 16 67

Office des Sports du Pays de la Roche aux Fées,

Maison du Développement, 16, rue
Louis Pasteur, 35240 Retiers.

Tél. 02 99 43 64 87

Fax 02 99 43 63 77

www.osprf.asso.fr

Centre Régional Information Jeunesse :

4bis, Cours des Alliés,
35000 Rennes.

Tél. 02 99 31 47 48

PIJ communautaire :

Infos/contacts

* Janzé : 02 99 47 46 83

* Retiers : 06 33 73 72 05

* Martigné-Ferchaud : 06 33 73 72 05

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AU PAYS DE LA ROCHE AUX FÉES



GUIDE D'ACCUEIL DES 0-18 ANS ÉDITION 2011-2012



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AU PAYS DE LA ROCHE AUX FÉES

www.cc-rocheauxfees.fr
rubrique Y vivre / Petite enfance - enfance - jeunesse